

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 23 juin 2025

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 DUCHAMBON Jean

4 DARDILHAC Annie

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 BALLAY Christine

13 BEAUDET Hervé

14 BEIGE Laurence

15 CHABAUD Mireille

5 GRANET Jean-Pierre

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

16 CLUZEAU Pascal

17 COQUILLAUD Edouard

18 DESROCHES Bernadette

19 FAVRAUD Alain

20 GOURAUD Thierry

21 LATHIERE Claudine

22 PENICHON Fabrice

23 PIEL Jean-Sébastien

***** PROCURATIONS

ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à LATHIERE Claudine, conseillère communautaire
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à HABRIAS Fabien, vice-président

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

COUCAUD Nadège, conseillère communautaire, à ALLARD Pierre, président

CROCI Eliane, conseillère communautaire, à CHABAUD Mireille, conseillère communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire

SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président

TARNAUD Nathalie, conseillère communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire

***** EXCUSÉS

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire

GOURINAT Sophie, conseillère communautaire

MURA Laure, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Edouard COQUILLAUD, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de suffrages exprimés :	31
Votes pour :	31
Votes contre :	0
Abstentions :	0

2025/163 – CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL JEAN FERRAT TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Dans le cadre de sa compétence afférente à l'Action culturelle, la communauté de communes gère un Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

Est ici présentée la grille des tarifs de cotisation d'inscription et de location d'instruments pour l'année scolaire 2025-2026, applicable à compter du 1^{er} septembre 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

A. P. - 2025-06-24 - 2025-06-23-2025-163-BC
99_DE-157-200059400-20250623-2025_163-BC

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0	0
Recettes		65 000 €
Total		

RAPPORT

Exposé des motifs

1- Contexte :

Les usagers du conservatoire à rayonnement intercommunal acquittent une cotisation d'inscription, laquelle dépend du cursus suivi et de la domiciliation des familles. La grille tarifaire afférente est examinée chaque année par la commission 'Animation du Territoire et Action culturelle' en amont de la rentrée scolaire, avant proposition au vote du conseil communautaire.

Pour l'année scolaire 2025-2026, les évolutions sont les suivantes :

- augmentation de 2% des tarifs, arrondis à l'euro le plus proche, à l'exception des tarifs du forfait atelier chant/chanson supplémentaire et de la location d'instruments, demeurés identiques,
- création d'un cours de « chant lyrique » dans le cadre d'un cursus voix, aux mêmes tarifs que pour une discipline instrumentale,
- précision de tarification dans le cadre d'un cursus d'élève partagé entre plusieurs établissements, selon les termes de la convention à venir.

2- Grille tarifaire :

Les tarifs du conservatoire à rayonnement intercommunal Jean Ferrat pourraient être fixés comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Enfants et étudiants dont un des parents est contribuable sur le territoire de la communauté de communes Porte océane du Limousin

Tarif 1	1er enfant ou étudiant, pour chaque instrument ou cours de chant	117,00 €
	2 ^{ème} enfant ou étudiant, pour chaque instrument	76,00 €
	Initiation / Orchestre seul / Formation musicale seule	69,00 €
	Chœur d'enfants seul	31,00 €
	Chœur Ad / atelier chant / chanson seul / coaching vocal	64,00 €
	Atelier chant / chanson en complément du Chœur Ad, chacun	40,00 €

Enfants et étudiants dont les parents ne sont pas contribuables sur le territoire de la communauté de communes Porte océane du Limousin

Tarif 2	1er enfant ou étudiant, pour chaque instrument ou cours de chant	309,00 €
	2 ^{ème} enfant ou étudiant, pour chaque instrument	233,00 €
	Initiation / Orchestre seul / Formation musicale seule	69,00 €
	Chœur d'enfants seul	31,00 €
	Chœur Ad / atelier chant / chanson seul / coaching vocal	64,00 €
	Atelier chant / chanson en complément du Chœur Ad, chacun	40,00 €

Adulte contribuable sur le territoire de la communauté de communes Porte océane du Limousin

Tarif 3	Pour chaque instrument ou cours de chant	177,00 €
	Cours instrumental collectif	177,00 €
	Orchestre seul / Formation musicale seule	114,00 €
	Chœur Ad / atelier chant / chanson seul / coaching vocal	64,00 €
	Atelier chant / chanson en complément du Chœur Ad, chacun	40,00 €

Adulte non-contribuable sur le territoire de la communauté de communes Porte océane du Limousin

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Agence de l'Aménagement du territoire de la Haute-Vienne

99_DE-027-200059400-20250623-2025_163-BE

Tarif 4	Pour chaque instrument ou cours de chant	309,00 €
	Cours instrumental collectif	177,00 €
	Orchestre seul / Formation musicale seule	114,00 €
	Chœur Ad / atelier chant /chanson seul / coaching vocal	64,00 €
	Atelier chant / chanson en complément du Chœur Ad, chacun	40,00 €
Location d'un instrument du parc instrumental du conservatoire, quels que soient l'âge et la domiciliation de l'élève		
	Pour l'année entière	78,00 €
	Par trimestre	26,00 €
	<i>L'année comptant 4 trimestres, le 4^{ème} est offert, l'instrument pouvant être récupéré par l'établissement pour entretien ou révision.</i>	

DECISION

Vu le code général des collectivités territoriales,

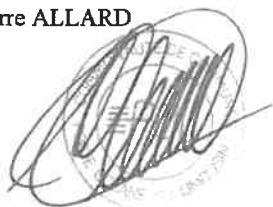
Vu l'avis favorable de la 9^{ème} Commission Animation du Territoire et Action culturelle, réunie le 4 juin 2025,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

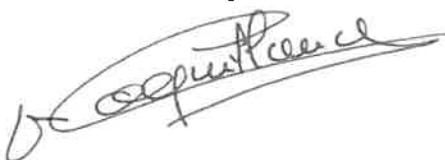
- ADOPTE la grille tarifaire du conservatoire à rayonnement intercommunal pour l'année scolaire 2025-2026,
- DIT que les recettes afférentes seront constatées au budget de l'exercice 2025 pour une part, et au budget 2026 pour le solde.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Le secrétaire de séance
Edouard COQUILLAUD



REÇU EN PREFECTURE
le 24/06/2025

99_DE-187-200159400-20250623-2025_163-DE